



**Cahier du Congrès des 19 et 20 septembre
2015 de l'Association pour une Solidarité
Syndicale Étudiante**

Version préliminaire mise à jour le 20 août 2015

Lieu
Collège Maisonneuve

Transport
Détails à venir

Documents utiles pour le Congrès (disponible sur www.asse-solidarite.qc.ca) :

- Procès-verbal et résumé des mandats du Congrès des 25 et 26 avril 2015
- Statuts et règlements de l'ASSÉ (version du 26 et 27 avril 2014)
- Code des règles de procédures de l'ASSÉ (version du 22 et 23 février 2014)

Coordonnées du bureau de l'ASSÉ :

2065, Parthenais B.P. 383
Montréal, Québec H2K 3T1
Tel : 514-390-0110
Fax : 514-390-8415
www.asse-solidarite.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR	4
TEXTES DE RÉFLEXION	5
LE PIRE EST À VENIR	5
LETTRES DE CANDIDATURE.....	10
BILANS	10
Bilan mensuel du Conseil Exécutif : Juillet 2015.....	10
Bilan mensuel du Conseil Exécutif : Juin 2015.....	11
PROPOSITIONS	12
1.0. OUVERTURE	12
2.0. PROCÉDURES	12
3.0. BILANS	12
4.0. AVIS DE MOTION	12
4.1. DÉPÔT	12
4.2. TRAITEMENT	12
5.0. ÉLECTIONS.....	15
6.0. EMBAUCHE.....	15
7.0. FINANCES	15
8.0. FEMMES.....	15
9.0. PLAN D'ACTION.....	15
10.0. REVENDICATIONS	16
11.0. FERMETURE.....	16

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR

- 1.0. Ouverture**
- 2.0. Procédures**
- 3.0. Bilans**
- 4.0. Avis de motion**
 - 4.1. Dépôt**
 - 4.2. Traitement**
- 5.0. Élections**
- 6.0. Embauche**
- 7.0. Finances**
- 8.0. Femmes**
- 9.0. Plan d'action**
- 10.0. Revendications**
- 11.0. Fermeture**

TEXTES DE RÉFLEXION

LE PIRE EST À VENIR

Texte de réflexion sur le rapport Demers

Par Samuel-Élie Lesage et Hind Fazazi

Déposé en juin 2014, le rapport Demers sur l'offre de formation collégiale aura fait couler beaucoup d'encre. Issu du Sommet sur l'éducation, le rapport avait pour mandat d'étudier l'avenir des programmes au cégep, ainsi que les règles de financement et de gouvernance de ces programmes. De nombreux départements de professeur-e-s au collégial se sont organisés pour dénoncer les recommandations de ce rapport et réaffirmer leur souveraineté et l'importance de la formation générale au cégep. Depuis, l'attention médiatique s'est moins portée sur le rapport, mais toutefois, le rapport continue à faire des remous. En effet, un groupe de travail gouvernemental dirigé par Nicole Rouiller, ancienne directrice générale du cégep de Marie-Victorin, Daniel Marcotte, ancien directeur général du cégep de l'Abitibi-Témiscamingue, et Lyne Boileau, ancienne directrice du cégep André-Grasset, a été formé pour voir comment appliquer les recommandations du rapport Demers.

Le présent texte de réflexion a pour objectif de fournir un résumé critique du rapport Demers. Nous souhaitons qu'il soit distribué à tous et toutes les membres afin qu'il puisse être amené en assemblée générale et que des positions soient prises spécifiquement contre le rapport. Bien entendu, ce sont les membres de l'ASSÉ qui décideront quelle position l'ASSÉ adoptera spécifiquement contre le rapport.

Toutefois, en nous fiant sur nos mandats passés, notamment ceux contre les processus d'assurance-qualité, et sur les principes fondamentaux de l'ASSÉ d'accessibilité et de gratuité, d'autogestion des établissements d'éducation supérieure et d'éducation libre de toute ingérence du privé, nous avons jugé que nous avons toute la légitimité nécessaire pour critiquer le rapport Demers. En effet, suivant le rapport, nous croyons que le pire est à venir : si toutes les recommandations devaient être adoptées comme telles, nous ferions face à une réforme sans précédent de l'éducation supérieure qui arrimerait totalement le réseau des cégeps aux intérêts du privé. En fait, si toutes les recommandations devaient être adoptées, le réseau des collèges disparaîtrait sans aucun doute sauf le nom de cégep.

Le CRAA avait reçu d'un précédent Congrès le mandat de s'attarder sur des enjeux pédagogiques. Nous n'avons pas pu réaliser pleinement ce mandat cette année pour de nombreuses raisons, notamment à cause de notre implication à la grève étudiante. Toutefois, ce texte de réflexion se veut aussi pour nous un alignement sur ce mandat : une partie de notre critique s'attarde sur la formation générale au collégial et sur les modifications recommandées aux différents diplômes collégiaux. Sinon, le rapport prend la forme de 23 recommandations suivies de cinq sections les détaillant.

Contexte

Le rapport Demers s'appuie sur le constat du vieillissement de la population et de la réduction de la population étudiante des régions. En fait, en contexte d'austérité budgétaire, le rapport Demers pose les deux questions suivantes :

-Comment maintenir une population étudiante dans les cégeps en région afin que ces derniers puissent rester ouverts ?

-En contexte d'austérité, comment les cégeps peuvent-ils être mobilisés afin de participer à l'exercice de compressions d'austérité et à la relance économique alors que la population étudiante des cégeps en région devrait réduire au cours des prochaines années ?

Essentiellement, la solution proposée par le rapport sera de transformer le réseau des cégeps en instituts techniques et professionnels au diapason des demandes du marché de l'emploi. Des modifications de gouvernance et de financement sont proposées afin d'autonomiser chaque cégep, mais aussi pour les rendre plus dépendants du financement privé et des exigences du marché.

De plus, afin de maintenir la viabilité de la formation collégiale, le rapport recommande l'application de mesures de gouvernance inspirée de processus d'assurance-qualité et du paradigme de la Nouvelle gestion publique. Le but des réformes serait de rationaliser le réseau des cégeps afin d'optimiser la formation et d'accroître l'offre de programmes techniques et professionnels.

Finalement, ce projet a d'importantes répercussions d'ordre pédagogique. Le rapport Demers ne considère l'éducation que seulement à l'aune de la formation professionnelle renvoyant dès lors directement à des considérations carriéristes et aux intérêts du marché de l'emploi. Autrement dit, les cégeps doivent fournir une formation au diapason des demandes du marché de l'emploi et à une clientèle désireuse d'investir dans son capital ressource. Le rapport recommande explicitement de niveler les exigences et de créer de nouveaux diplômes professionnels qui évitent la formation générale, l'objectif étant d'accélérer et de faciliter au maximum la diplomation.

La fausse décentralisation : intégration profonde des demandes du marché de l'emploi dans l'administration des cégeps et dans le contenu des programmes d'étude

Le rapport Demers vante l'importance de l'autonomisation des cégeps. L'objectif de cette autonomisation serait de : 1) rendre plus performants les cégeps et augmenter la diplomation ; 2) mieux contrôler les dépenses des cégeps afin de garantir leur rentabilité. Pour y arriver, le rapport recommande d'assujettir le fonctionnement des cégeps au besoin du marché de l'emploi et de soumettre son fonctionnement à des normes d'assurance-qualité afin que ceux-ci fonctionnent de manière optimale. En

d'autres mots, les cégeps devraient offrir des programmes techniques centrés sur les besoins des entreprises privées des mêmes régions et seraient évalués en fonction de leur productivité, c'est-à-dire de leur capacité à fournir une relève de professionnelle-s qualifié-e-s. Toutefois, en nous appuyant sur les principes fondamentaux de l'ASSÉ, nous critiquons cette apparence de décentralisation. Bien que le rapport propose de rendre plus indépendants les cégeps, il introduit aussi des modifications financières qui lient les cégeps à des intérêts privés, les départements professoraux auraient moins d'indépendance et le financement des cégeps serait redevable à des processus d'évaluation de la performance des cégeps. Autrement dit, la décentralisation proposée par le rapport Demers aurait en fait comme conséquences d'arrimer les cégeps aux exigences du marché de l'emploi, ce qui est tout le contraire des principes de l'ASSÉ.

Nivèlement vers le bas de la formation

Le rapport Demers est extrêmement condescendant et biaisé dans son traitement de la formation collégiale. Celle-ci n'est considérée qu'en fonction de l'emploi, réduisant les aspérités des étudiant-e-s à avoir le plus rapidement possible un emploi. L'éducation est décrite comme un délai et un frein à l'accès au marché, et comme un investissement qui doit être le plus profitable aux étudiant-e-s. À cet égard, le rapport Demers amène de nombreuses positions qui auraient un impact significatif sur le contenu de la formation. Afin que tous les cégeps soient performants et productifs, les cours seraient soumis à des processus d'évaluation de leur pertinence et de leur viabilité.

L'autonomie des départements professoraux est remise en question : les professeur-e-s sont réduit-e-s à des guichets automatiques de formation et leur enseignement serait déterminé par des exigences dictées par le privé.

De plus, la formation générale est critiquée comme étant un boulet qui ne serait plus en phase avec notre époque actuelle. Le rapport Demers propose donc de remplacer cette formation par une formation souple de plusieurs cours où les étudiant-e-s pourraient choisir ses cours obtenir des compétences génériques universelles recherchées dans le marché de l'emploi. Bien que nous n'avons rien à redire contre le fait qu'on puisse choisir nos cours, nous dénonçons cependant les recommandations du rapport Demers qui conçoivent les étudiant-e-s comme des clients et des clientes, et qui modifient en conséquence les cégeps.

Le rapport propose aussi l'abolition de l'Épreuve uniforme de français, défendant qu'elle empêcherait trop de gens de réussir leurs études. Mais selon leur propre chiffre, seulement 15% des étudiant-e-s échoueraient leur première EUF... D'ailleurs, le rapport recommande de dissoudre les devis nationaux : ces devis établissent les objectifs généraux que chaque programme doit réaliser (lire et commenter un texte, tenir une argumentation critique, par exemple). Les cégeps auraient le droit d'établir leur propre devis, mais en fait, ces devis devraient être institués en fonction des besoins des entreprises privées.

Finalement, le rapport Demers recommande d'augmenter la création d'Attestation d'études collégiales (AEC), un diplôme technique sans formation générale que l'ASSÉ dénonce, et recommande aussi de créer des Diplômes d'études collégiales (DEC) par cumul d'AEC.

En fait, tout ce projet témoigne d'un biais explicite en faveur de la pédagogie de l'approche par compétence : l'éducation correspondrait en fait à l'acquisition de compétences spécifiques à chaque discipline. Nous nous appuyons notamment sur le travail de Normand Baillargeon, professeur en pédagogie à l'UQAM, pour déployer notre critique : une telle conception de la pédagogie va de pair avec la marchandisation de l'éducation, car on y conçoit l'éducation comme étant l'acquisition de compétences qui viendraient s'ajouter au CV de tous et de toutes pour réussir dans la vie. Pas étonnant alors que le rapport Demers met tant l'accent sur le libre-choix des étudiant-e-s et l'approche par projet où l'étudiant-e fait les choix qu'ils et elles jugent les meilleurs pour sa formation et où le professeur est réduit à une sorte de distributeur à service.

Refonte financière : les cégeps deviennent des PME

Le rapport Demers introduit plusieurs recommandations extrêmement controversées qui modifieraient le financement des cégeps. Les plus importantes d'entre elles sont : 1) d'introduire un financement par projet ; 2) de financer les programmes en fonction de la capacité des cégeps à attirer des étudiants étrangers et des étudiantes étrangères ; et 3) de financer les cégeps qui offriraient des programmes demandés par le marché de l'emploi. Ces réformes ont pour conséquences de complètement assujettir les cégeps au privé. Le financement des cégeps ne serait octroyé que si et seulement si ces derniers réalisent des projets rentables et ayant des retombées quantifiables positives, et une véritable compétition entre les cégeps seraient entretenues pour obtenir le plus d'inscrits étrangers et d'inscrites étrangères. De plus, afin de bien distribuer le financement afin que les cégeps soient rentables et productifs, le rapport Demers défend explicitement de donner une plus grande marge de manœuvre à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), le grand organisme québécois chargé de promouvoir l'implantation de normes d'assurance-qualité dans les cégeps. En fait, la CEEC aurait dorénavant le rôle d'évaluer la viabilité, la pertinence et le fonctionnement des cégeps. Ce genre de proposition est en fait en complète contradiction avec l'idée d'autonomisation des cégeps : cela montre, à notre avis, que le but du rapport Demers est de soumettre l'éducation collégiale aux besoins du marché.

Conclusion

Le rapport Demers jette donc le ton : le gouvernement a la volonté claire de détruire le réseau des cégeps et de les transformer complètement afin de les mettre à profit au service de la croissance économique et de l'austérité budgétaire : avec peu de moyens, on s'assurera que l'éducation soit utile et qu'elle profite à la croissance économique. Cela se fait toutefois au détriment des professeur-e-s, de leur autonomie et de leur

intelligence, et des étudiant-e-s : ils et elles ne sont pas des étudiants et des étudiantes, mais des clients et des clientes qui cherchent à investir dans leur capital humain. En d'autres termes, l'éducation n'en est plus une : elle devient une formation.

Pourquoi l'État devrait-il se charger de former les prochains travailleurs et les prochaines travailleuses ? Et surtout, pourquoi cela devrait-il mener au saccage de l'éducation, à la dissolution de sa portée humaniste et critique ? La citoyenneté se réduit-elle à avoir les compétences pour avoir un emploi ?

Selon les quelques informations dont nous disposons, le gouvernement tenterait d'appliquer ces réformes aux alentours de 2018 : il pourrait très bien en fait en faire un enjeu électoral afin de nuire à un éventuel mouvement de contestation sociale contre des réformes inspirées du rapport Demers. À ce titre, nous croyons que l'ASSÉ doit prendre rapidement position contre ce rapport (ainsi que contre le rapport sur le financement des universités, nous nous attarderons sur ce rapport bientôt). En fonction des principes de l'ASSÉ et de ses mandats, nous jugeons que nous devons déjà travailler sur notre discours et nos arguments, car, à l'instar de 2012 où nous savions déjà en 2010 qu'une hausse allait venir, nous bénéficions aujourd'hui d'une fenêtre semblable.

LETTRES DE CANDIDATURE

BILANS

Bilan mensuel du Conseil Exécutif : Juillet 2015

Déposé par le conseil exécutif (20 août 2015)

Le mois de juillet fut un mois extrêmement chargé non seulement pour le conseil exécutif, mais également pour l'ensemble de l'équipe nationale qui a travaillé d'arrache-pied pour que la rentrée soit à la hauteur de nos attentes. Le matériel d'information et de mobilisation de l'ASSÉ est presque terminé, et nous avons entrepris, pour la toute première fois depuis très longtemps, de faire traduire intégralement tout cela vers l'anglais dans l'objectif que notre discours soit encore plus inclusif et mieux réapproprié par nos camarades anglophones qui militent de plus en plus à l'ASSÉ.

L'identité graphique terminée, le travail estival à la fois efficace et minutieux de notre secrétaire à l'information et du comité à l'information a donné fruits : de multiples collants, affiches, macarons et tracts sont en cours de création. Également, le site Internet de l'ASSÉ est en refonte complète, et le site de la campagne nationale annuelle suivra de peu la sortie de notre site officiel. De plus, le comité journal a effectué un travail constant pour réaliser le prochain numéro de la revue Ultimatum qui sera distribué aux associations étudiantes à la rentrée. Également, le comité formation a planché sur le camp estival qui aura lieu le 8 et 9 août prochain à Trois-Pistoles.

D'autre part, nous avons commencé à préparer les instances et événements importants de la rentrée. Le Rassemblement Syndical en Éducation, affectueusement appelé RSÉ en souvenir des RNÉ de 2011 et 2012, aura donc lieu à Montréal ou à Québec les 19-20 septembre prochains. Adopté au dernier Conseil Central, ce rassemblement avait suscité l'enthousiasme des associations présentes. Les détails et invitations à ce rassemblement auront d'ailleurs lieu sous peu. L'objectif de cette fin de semaine est de réunir les associations membres de l'ASSÉ, non-membres de l'ASSÉ, ainsi que les sections syndicales locales qui sont nos alliées dans le milieu de l'éducation pour créer un front solidaire contre l'austérité. Notre ambition est d'en faire un rendez-vous incontournable pour la mobilisation dans le milieu de l'éducation pendant l'automne prochain!

En ce qui a trait à nos instances internes, le Congrès d'automne de l'ASSÉ aura lieu les 26 et 27 septembre prochains, à Montréal ou à Québec. Les détails à ce sujet ne vont pas tarder! Ce sera l'occasion d'aborder notre plan d'action annuel ainsi que de discuter de la mobilisation qui nous attend pour les mois à venir.

Ce n'est qu'un début... !

Bilan mensuel du Conseil Exécutif : Juin 2015

Déposé par le conseil exécutif (20 août 2015)

Ce mois-ci, un Conseil Central a eu lieu le 1^{er} juin dernier. Une personne y a été embauchée pour assurer le second poste de permanence syndicale. À ce CC, il a notamment été question du contenu du prochain journal Ultimatum à paraître, du camp de formation estival ainsi que de l'Appel de l'Est. Ensuite, le conseil exécutif a organisé une manifestation tintamarre de perturbation du congrès du Parti Libéral du Québec, manifestation qui a eu lieu le 13 juin dernier. Un bilan critique a d'ailleurs été envoyé à ce sujet sur ASSÉ-support.

Au niveau des relations externes, le travail a bien avancé. Nous avons assisté à plusieurs rencontres, notamment à la Table des Partenaires Universitaires (TPU), à l'Assemblée Générale de la Coalition opposée à la tarification et la privatisation des services publiques et à une rencontre du collectif Refusons l'austérité pour ainsi cerner plus clairement nos objectifs et plans d'actions communs à l'automne. De plus, tel que discuté en Conseil Central, une rencontre large d'organisation du Rassemblement Syndical en Éducation a eu lieu. Plusieurs membres du Comité aux Luttes Sociales et du Comité à la mobilisation y ont assisté, permettant ainsi une répartition plus équitable et transparente des tâches.

Aux communications, notre secrétaire a pu commencer le travail d'attachée de presse lors de la manifestation du 13 juin dernier, avec la porte-parole estivale, Myriam Leduc. Également, cette dernière a relayé aux journalistes, à travers les réseaux de l'ASSÉ, l'excellente nouvelle concernant le profilage politique en 2012. À l'information, le travail a été très efficace et fructueux. L'identité graphique a été terminée par le secrétaire et le comité à l'information, et cette dernière a été mise à l'essai lors des publications récentes de l'ASSÉ dans les médias sociaux. En ce qui a trait aux affaires académiques, le travail de recherche du CRAA est bien entamé. Un des deux argumentaires est terminé et, malgré un léger retard, la révision finale devrait être complétée au début du mois d'août.

De plus, un nouvel événement a eu lieu le 20-21 juin derniers à la librairie La Passe: Le camp de formation de l'équipe nationale de l'ASSÉ. Bien que ce camp s'adressait plus particulièrement aux membres des comités et conseils de l'ASSÉ, l'événement était ouvert à tous et toutes. L'objectif de la fin de semaine était de faire le point sur notre organisation et d'avoir une vue globale sur son histoire et son évolution depuis sa fondation en 2001. Plus d'une trentaine de personnes étaient présentes aux ateliers, dont des membres des comités régionaux.

Finalement, le conseil exécutif a entamé la réflexion concernant le plan d'action annuel en attendant les premières assemblées générales de la rentrée. Pour que nous puissions mettre en branle tout cela le plus rapidement possible, le Congrès automnal aurait lieu dès la fin septembre. Avant d'enfin pouvoir débattre des revendications et plans adoptés par les différentes associations locales, le conseil exécutif vous invite au

camp de formation estivale de l'ASSÉ, qui aura lieu dans la région du camp de l'Appel de l'Est, en date du 8-9 août prochains. L'automne sera chaud, il s'agit donc pour nous de profiter de l'été pour être prêtes et prêts à opposer, à l'image de la Grèce, un *non fort* à un gouvernement qui tente de nous imposer l'austérité.

À ces attaques répétées, il nous faut répondre: *Solidarité! Combativité! Démocratie!*

PROPOSITIONS

1.0. OUVERTURE

2.0. PROCÉDURES

3.0. BILANS

4.0. AVIS DE MOTION

4.1. DÉPÔT

4.2. TRAITEMENT

4.2.1. Que l'on remplace «a) Les personnes qui n'ont pas encore parlé, puis les personnes qui ont déjà parlé une fois, puis les personnes qui ont déjà parlé plus d'une fois. Ces trois catégories sont appelées les «ordres de parole»» de l'article 60 du Code des règles et procédures par «a) Les délégations qui n'ont pas encore parlé, puis les délégations qui ont déjà parlé une fois, puis les délégations qui ont déjà parlé plus d'une fois. Ces trois catégories sont appelées les «ordres de parole»»

Déposé par le conseil exécutif (20 août 2015)

4.2.2. Que l'on ajoute «et 50% des associations étudiantes collégiales doivent être présentes.» à l'article 13 des statuts et règlements.

Déposé par le conseil exécutif (20 août 2015)

4.2.3. Que l'on remplace « Conseil central » par « Conseil de Coordination » dans l'« Annexe D : Documents préparatoires aux instances » ainsi que dans l' « Annexe G : Fond d'entraide »:

Que l'on remplace entièrement le « Chapitre 5 : Conseil central », des Statuts et règlements de l'ASSÉ par l'avis de motion suivant et que cette modification entre en vigueur **après le prochain Congrès :**

CHAPITRE 5 : CONSEIL DE COORDINATION

ARTICLE 20 : COMPOSITION

Le Conseil de Coordination est composé des délégations suivantes : le Conseil exécutif, les Comités et les Conseils non-vacants, et les associations locales membres. Chaque délégation doit être composée d'un maximum de 3 personnes dont au moins une femme et aucune délégation ne doit être composée de plus de deux hommes. Chaque délégation a un droit de parole et de proposition, mais seuls le Conseil exécutif et les Comités ont le droit de vote.

ARTICLE 21 : BUTS ET FONCTION

Le Conseil de Coordination vise à coordonner les campagnes nationales. Il est responsable de mettre en oeuvre, conjointement avec le Conseil exécutif, les décisions du Congrès. Il a aussi les devoirs suivants :

1. produire un rapport de ses activités à chaque Congrès annuel;
2. faire la promotion de l'ASSÉ et du syndicalisme étudiant;
3. travailler à la cohérence interne de l'ASSÉ;
4. superviser, appuyer et s'assurer du bon fonctionnement du Conseil exécutif et des Comités.

ARTICLE 22 : POUVOIRS

Le Conseil de Coordination est responsable de la prise de décision de l'ASSÉ entre les Congrès. Cependant, il ne peut en aucun cas prendre des décisions concernant l'affiliation, la suspension, l'expulsion, les Statuts et règlements, la cotisation ou la dissolution. Ses prises de décision doivent donc être conformes aux grandes lignes politiques et idéologiques mises de l'avant par le Congrès. Il peut détailler des revendications, mais ne peut pas en adopter de nouvelles. Il peut détailler un plan d'action, mais ne peut pas en adopter un nouveau. Il ne peut pas revenir sur les décisions prises par le Congrès. Le Congrès, quant à lui, peut revenir sur les décisions du Conseil de Coordination.

Les pouvoirs qui lui sont conférés sont les suivants :

1. faire des recommandations et des propositions au Congrès;
2. créer des comités *ad hoc* pour l'aider dans son travail;
3. veiller à l'exécution des décisions prises par le Congrès;
4. régler les différends entre l'ASSÉ et ses diverses composantes;
5. définir les tâches des différents Comités de travail;
6. nommer par intérim un ou une membre au Conseil exécutif ou des Comités jusqu'au Congrès suivant;
7. démettre de ses fonctions toute personne élue qu'il a lui-même nommée.

ARTICLE 23 : QUORUM

Le quorum du Conseil de Coordination est de 50 % + 1 des Comités non-vacants.

ARTICLE 24 : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Il y a un (1) poste de Secrétaire général-e du Conseil de Coordination. Le Secrétariat général est élu en Congrès en suivant la procédure d'élection habituelle. Ses tâches sont

les suivantes :

1. Diffuser l'avis de convocation du Conseil de Coordination et s'assurer de la présence des délégations convoquées.
2. Préparer les ordres du jour et les cahiers du Conseil de Coordination ;
3. S'assurer de l'exécution des tâches par les Comités et les Conseils mandatés;
4. Faire un suivi des décisions prises en Conseil de Coordination;
5. Assister les Conseils et Comités si besoin est.

ARTICLE 25 : CONVOCATION

Le Conseil de Coordination doit être convoqué pour se tenir au moins une (1) fois par mois (pour un délai maximal de 45 jours entre chaque date de réunion convoquée). Il se convoque lui-même, est convoqué par le Secrétariat général ou, à défaut de pouvoir le faire, la tâche revient au Conseil exécutif. Dans ce cas, il doit être convoqué au moins sept (7) jours à l'avance.

Dans le cas d'une réunion extraordinaire du Conseil de Coordination, elle se doit d'être convoquée par au moins trois (3) Comités. Pour ce faire, une demande écrite doit être adressée au Conseil exécutif qui devra convoquer les délégations à une réunion qui se tiendra dans les cinq (5) jours après réception de la demande.

TABLEAU COMPARATIF

	Conseil de Coordination original	Conseil Central	Conseil de Coordination réformé
Composition	Comités Conseil exécutif Conseils régionaux	Associations Comités Conseil exécutif Conseils régionaux	Comités Conseil exécutif Conseils régionaux et associations membres
Quorum	50% + 1 des Comités et des Conseils actifs. Actuellement, il s'agirait de 6 Comités et Conseils.	50% + 1 des campus où est présente une association membre. Actuellement, il s'agirait de 10 campus.	50% + 1 des Comités non-vacants. Actuellement, il s'agirait de 5 Comités.
Droit de proposition	Comités Conseil exécutif Conseils régionaux Secrétaire général-e	Associations Comités Conseil exécutif Conseils régionaux	Comités Conseil exécutif Conseils régionaux

			Associations
Droit de vote	Comités Conseil exécutif Conseils régionaux	Associations	Comités Conseil exécutif
Fréquence	Mensuel	1 aux 6 semaines	Mensuel
Objectifs	Coordination de l'équipe nationale et des Conseils régionaux.	1. Inclusion des associations locales dans l'application des mandats. 2. Coordination de l'équipe nationale.	Coordination de l'équipe nationale.
Coordination	1 poste de Secrétaire	2 postes de Secrétaires	1 poste de Secrétaire

Déposé par le conseil exécutif (20 août 2015)

5.0. ÉLECTIONS

6.0. EMBAUCHE

7.0. FINANCES

8.0. FEMMES

9.0. PLAN D'ACTION

9.1. Que l'on crée un comité média ad hoc :

Comité médias à l'ASSÉ

Mandats :

- Coordonné par la ou le secrétaire aux communications**
- Soutenir cette dernière pour l'élaboration de la stratégie médiatique**
- Organiser des formations média au local**
- Assister les associations locales lors de leurs sorties médias**
- Assurer un discours médiatique féministe à l'ASSÉ**

Composition :

- 2 porte-paroles, dont au moins une femme, une personne bilingue et un(e) membre du Conseil exécutif**
- 1 recherchiste pour assister le ou la secrétaire aux communications**

Les personnes élues sont redevables au Conseil exécutif, aux instances intermédiaires et au Congrès.

Déposée par le conseil exécutif (20 août 2015)

9.2. Que l'on propose le plan d'action suivant :

-Manifestation nationale le 5 novembre

Déposée par le conseil exécutif (20 août 2015)

10.0. REVENDICATIONS

10.1. Considérant les principes fondamentaux de l'ASSÉ revendiquant l'accessibilité aux études, une éducation postsecondaire de qualité et libre du privé, et l'autogestion des institutions d'enseignement,
Considérant que l'ASSÉ s'oppose aux mécanismes d'assurance-qualité, à la concurrence entre les cégeps et au positionnement à l'internationale,
Considérant que les politiques d'austérité contribue à la marchandisation de l'éducation,
Considérant que le clientélisme et que la pédagogie par compétence relève de la marchandisation de l'éducation,
Considérant que le nivellement par le bas de l'éducation est inacceptable et ne peut être justifié pour relancer la croissance économique,
Considérant que les professeur-e-s et les étudiant-e-s forment les principaux acteurs et les principales actrices des cégeps, et qu'en ce sens, elles et ils devraient être les principaux agents pour administrer leurs institutions,

Que l'ASSÉ dénonce les recommandations du rapport Demers et engage un travail avec des groupes alliés pour monter un rapport de force contre ce rapport.

Que l'ASSÉ exige le maintien des devis nationaux, de l'Épreuve Uniforme de Français et des visées de la formation générale.

Que l'ASSÉ réitère que les institutions d'enseignement doivent être gérées avant tout par la communauté étudiante et professorale dans un souci de collégialité.

Que l'ASSÉ réitère son opposition aux Attestations d'Études Collégiales (AEC) et s'oppose à la création de tout diplôme d'étude collégiale n'exigeant pas de réussir les cours de la formation générale.

Déposée par le conseil exécutif (20 août 2015)

11.0. FERMETURE